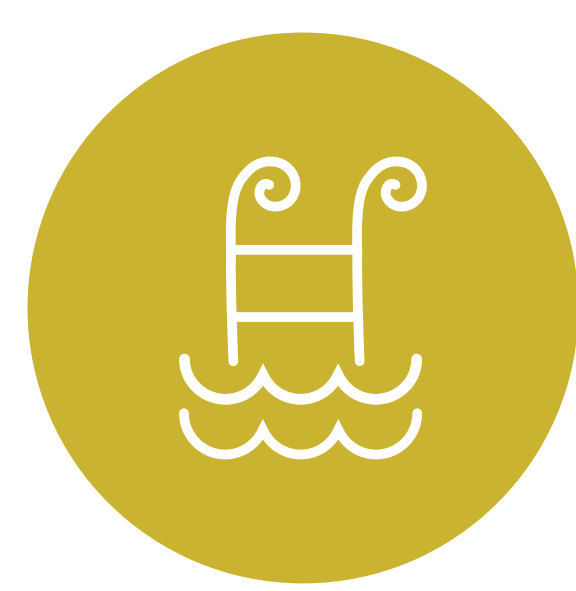


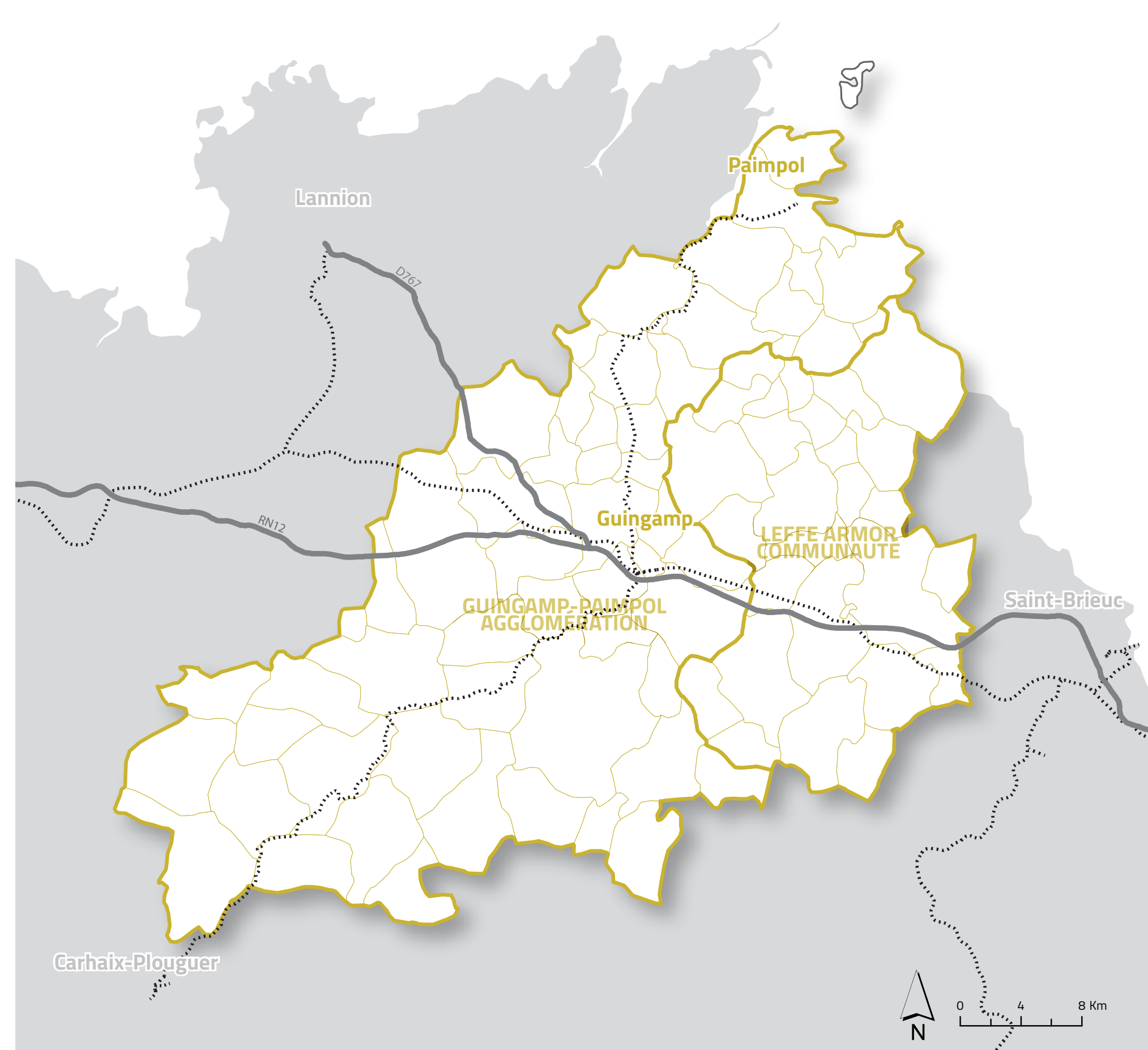
# Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE



« Parce qu'il retranscrit notre vision du territoire à 20 ans, l'écriture d'un SCoT est un véritable défi. Mais c'est aussi une belle opportunité de travailler ensemble, élus, habitants et acteurs socio-économiques, à la stratégie de développement que nous voulons mettre en oeuvre pour notre territoire ! »

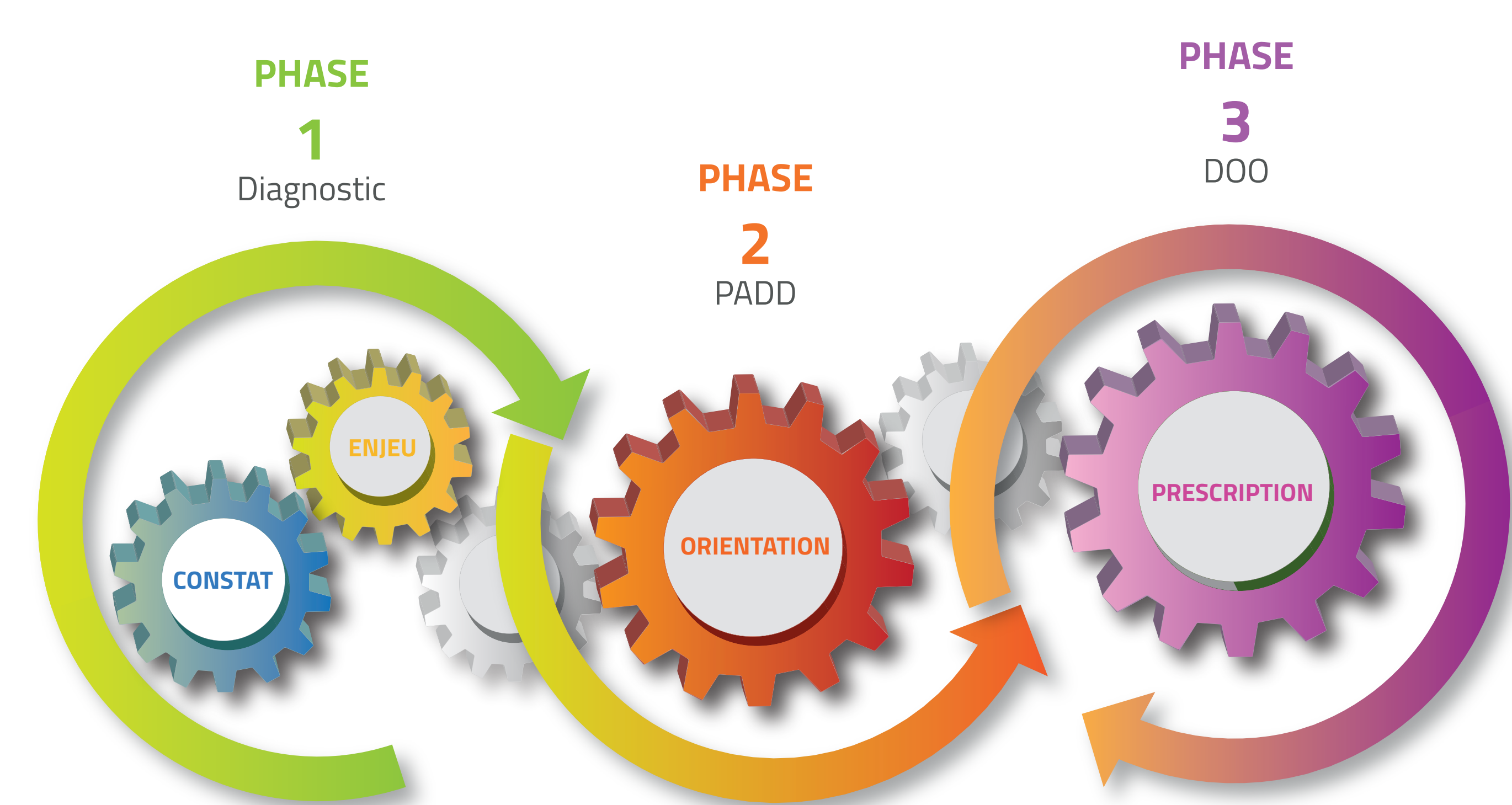
Philippe COULAU, Vice-Président du Pays de Guingamp en charge du SCoT



**86**  
communes

**2** intercommunalités  
et **1** commune

**105 325** habitants  
(Insee RP 2016)



### QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

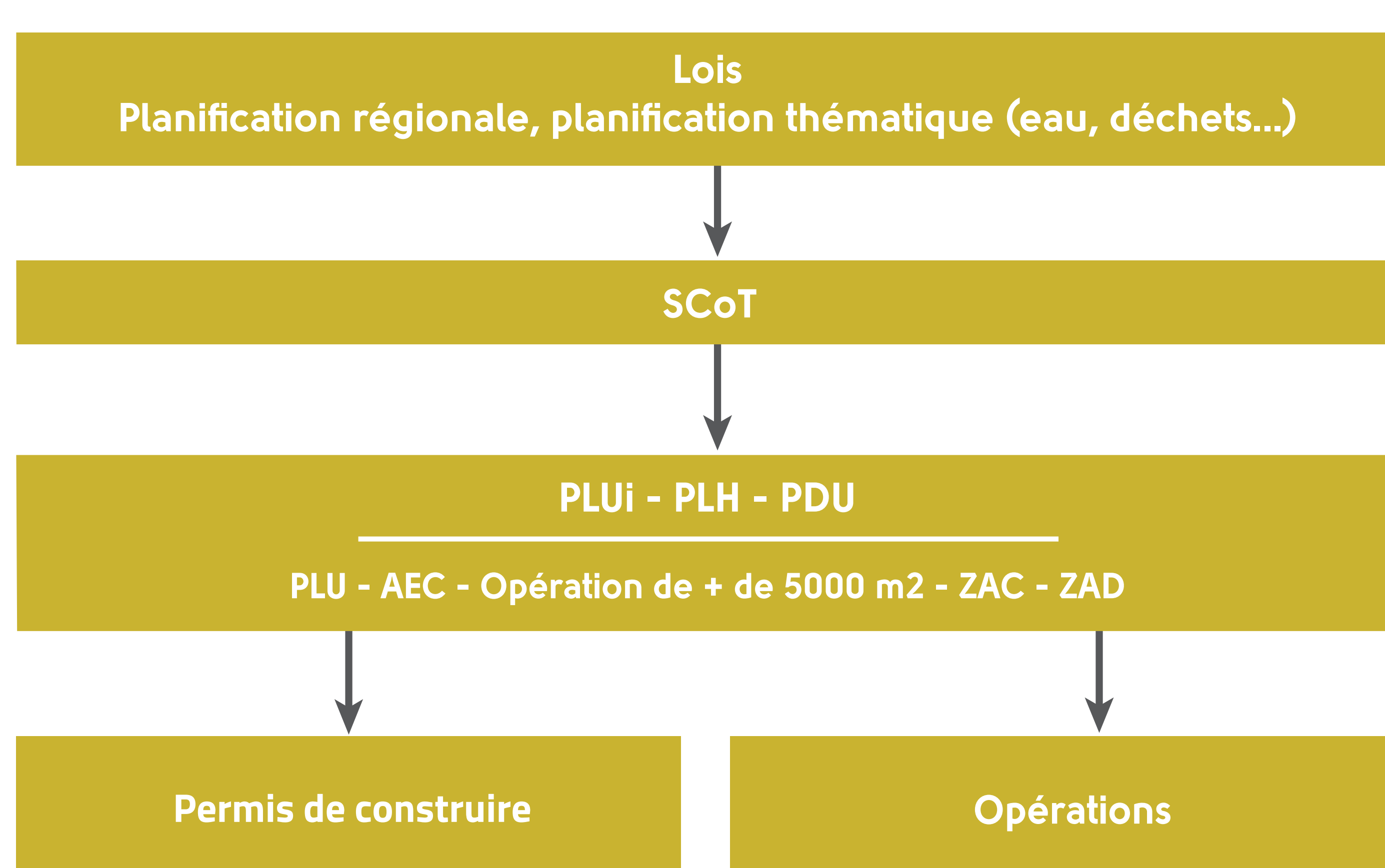
Le SCoT est un document d'urbanisme :

- qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon 2040
- qui coordonne **les politiques publiques** sur un ensemble de thématiques
- porté par les élus et concerté** avec les habitants et les acteurs socio-économiques et institutionnels

### QUELLE EST SA PLACE DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF ?

Le SCoT intègre des dispositions et règles issues de lois et de documents régionaux ou thématiques. Il constitue une **synthèse des réglementations** qui s'appliquent au Pays de Guingamp **en matière d'aménagement**.

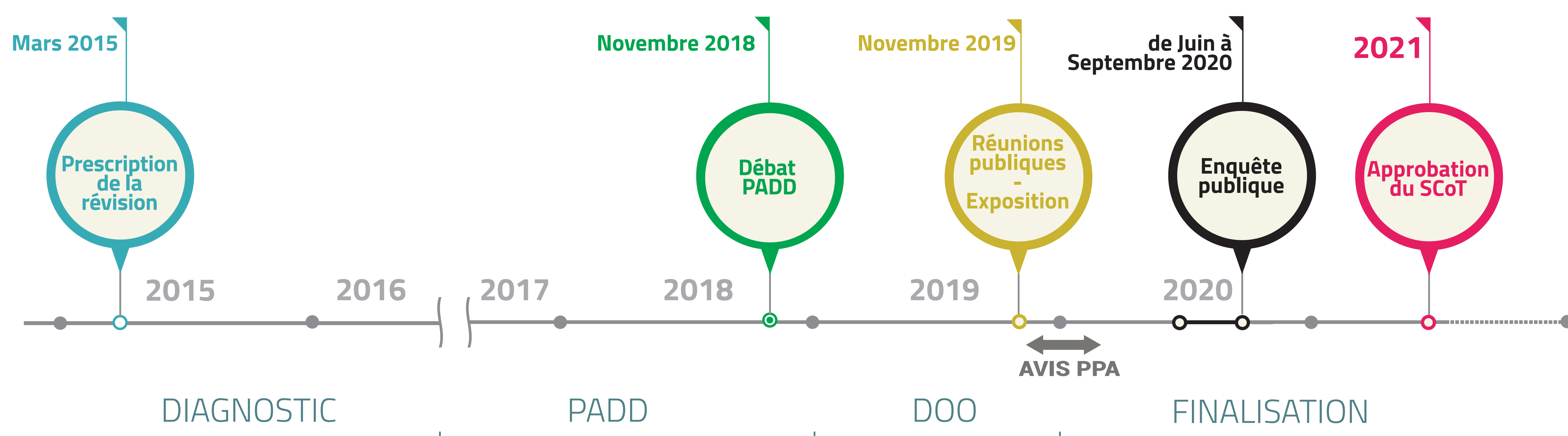
Le SCoT ne s'applique **pas directement** aux permis de construire. Il s'adresse aux futurs plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux de **Guingamp Paimpol Agglomération** et de **Leff Armor Communauté** ainsi qu'au PLU de l'**île de Bréhat**.



**LEXIQUE**  
SCoT : Schéma de cohérence territoriale  
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal  
PLH : Programme local de habitat  
PDU : Plan de déplacements urbains  
PLU : Plan local d'urbanisme  
AEC : Autorisation d'exploitation commerciale  
ZAC : Zone d'aménagement concerté  
ZAD : Zone d'aménagement différé

### OÙ EN EST LE SCOT ET QUAND S'APPLIQUERA-T-IL ?

Le document s'appliquera d'ici 2021, à l'issue de l'enquête publique (avant l'été 2020) et après son approbation définitive.



### COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

- Par email : [amenagement@paysdeguingamp.com](mailto:amenagement@paysdeguingamp.com),
- Par courrier au PETR Pays de Guingamp : 1, Place du Champ au Roy – 22200 GUNGAMP,
- Sur le registre aux sièges des intercommunalités (Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la Trinité à GUNGAMP; Leff Armor Communauté - Moulin de Blanchardeau LANVOLLON, Mairie de l'Île de Bréhat et PETR du Pays de Guingamp 2ème étage de la mairie de Guingamp 1 place du Champ au Roy),
- En assistant aux réunions publiques,
- En participant au Conseil de Développement,
- En s'inscrivant à la Lettre d'informations du SCoT (inscription sur le site internet ou lors des réunions publiques).





# Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

## LES GRANDS AXES DU PROJET



« Le Pays de Guingamp a de multiples atouts que nous voulons mettre en exergue et protéger. C'est le sens que nous donnons au SCoT pour renforcer l'attractivité du territoire, lui conserver sa beauté environnementale et affirmer son rôle de carrefour entre l'Armor et l'Argoat. Pour cela, nous nous appuyons sur la richesse humaine qui rayonne sur les 86 communes du Pays. »

Philippe LE GOUX, Président de Leff Armor Communauté

Dans un contexte d'affaiblissement de la dynamique démographique et économique, le SCoT veut conforter l'attractivité du territoire :

- en visant une croissance démographique
- en misant sur les atouts du territoire
  - un cadre de vie qualitatif
  - une grande diversité de paysages
  - des bourgs ruraux dynamiques



Géoarchi, 2014

## 2/ PLACER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE AU COEUR DU PROJET

Le pays de Guingamp accueille une grande **richesse de milieux naturels** :

- **supports d'activités économiques** (agriculture, pêche, conchyliculture, tourisme...)
- **gages de qualité de vie et d'attractivité**
- condition du développement futur du territoire.

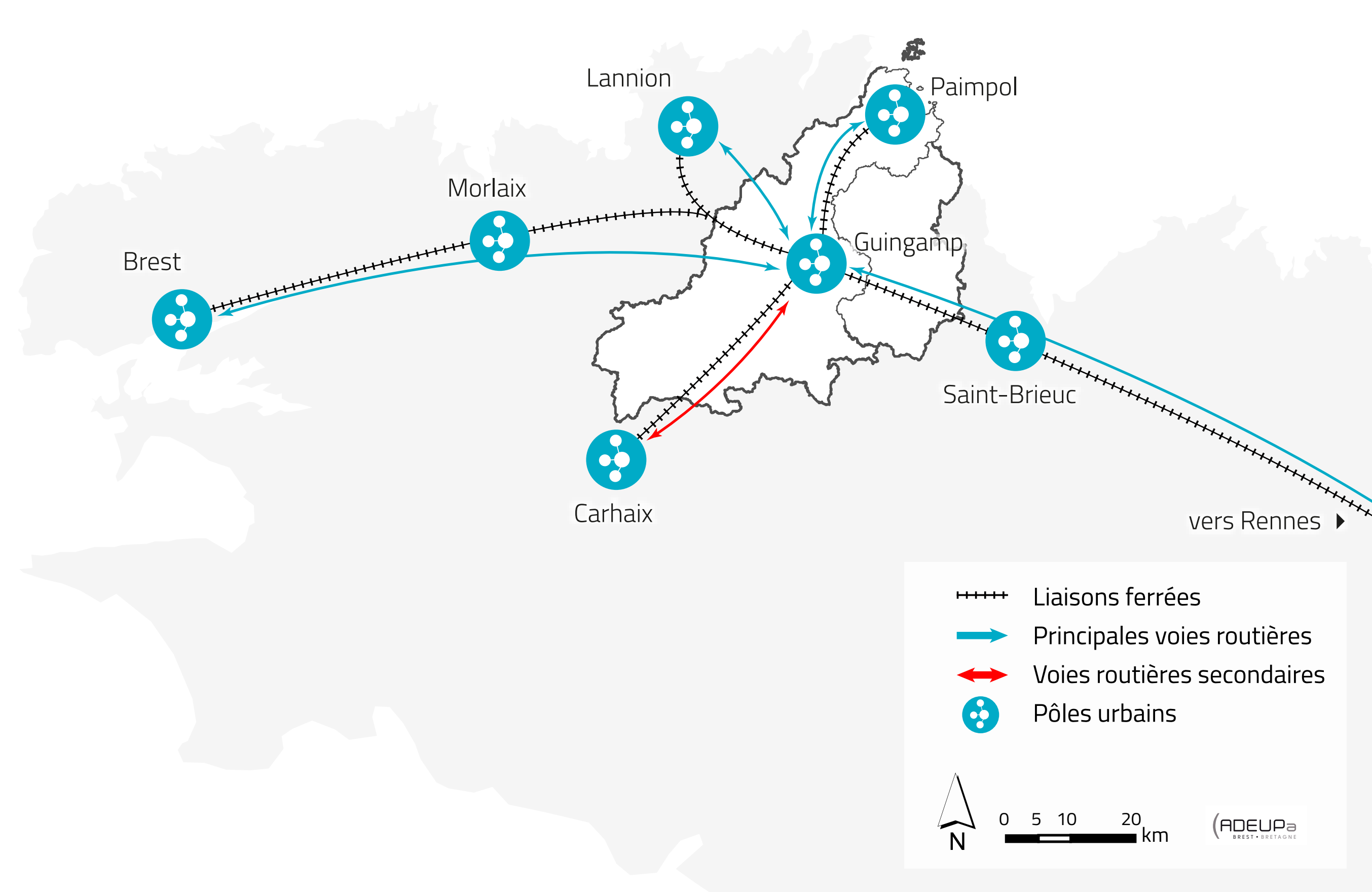
Le SCoT doit répondre aux **enjeux écologiques et climatiques** par :

- la **polarisation** du développement et la **limitation de l'étalement urbain**
- la **préservation des espaces naturels**
- la promotion de **l'efficacité énergétique** et le développement des énergies renouvelables



ADEUPa, 2019

Un positionnement et un rayonnement accrus

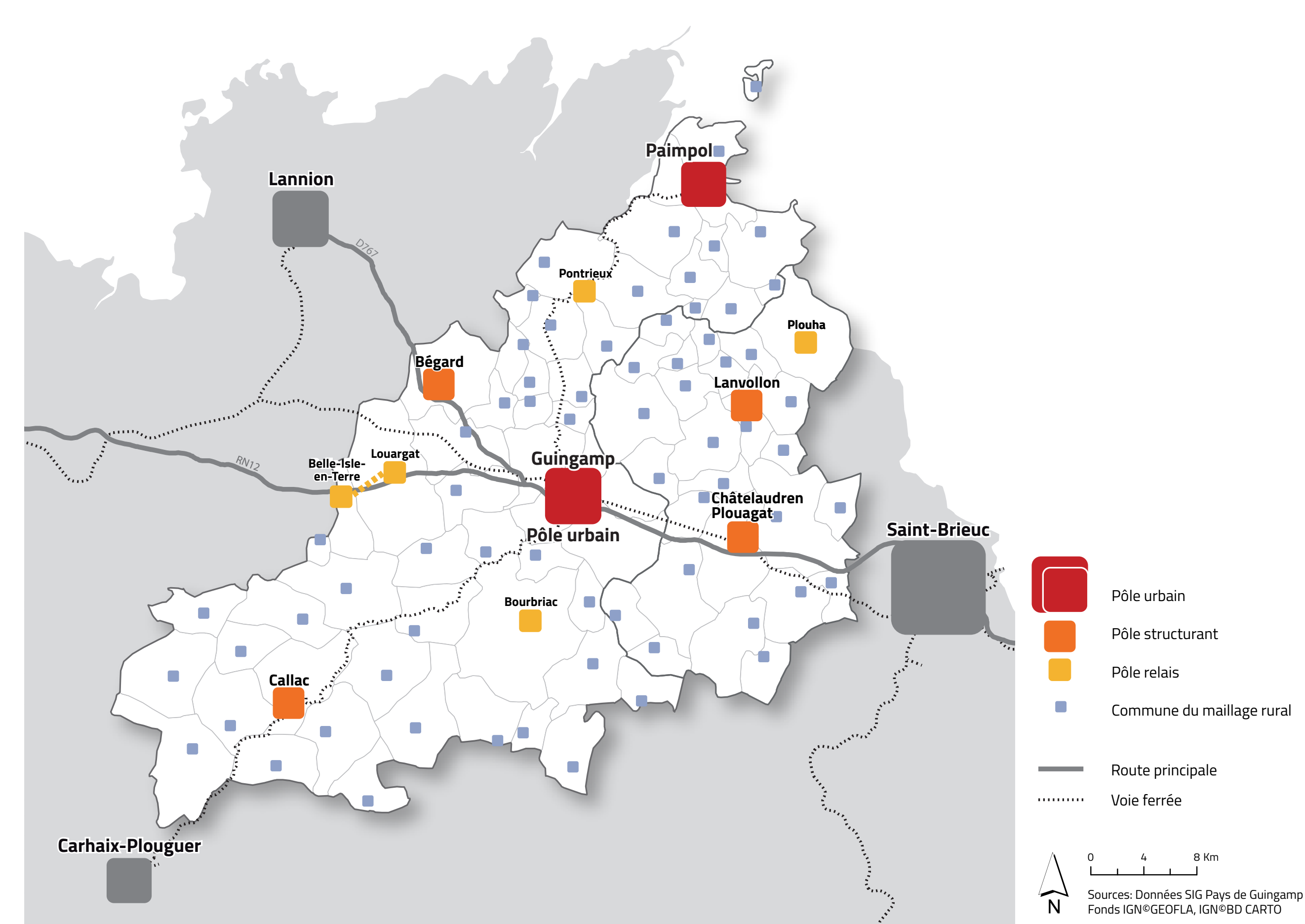


## 3/ AFFIRMER LE RÔLE DE CARREFOUR DU PAYS DU GUINGAMP

Le pays dispose d'une bonne **accessibilité interne et externe**, via la RN12 et les lignes ferroviaires. Le SCoT entend :

- conforter les fonctions stratégiques assumées par le territoire
- optimiser les déplacements dans une recherche de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- s'appuyer sur le réseau routier et ferroviaire existant et l'améliorer

L'armature urbaine



## 4/ DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Le SCoT vise à développer un modèle d'aménagement du territoire permettant à tous les habitants de trouver près de chez eux une réponse à leurs besoins et à leurs attentes :

- endynamisant les centres-bourgs (par l'accueil d'activités économiques et de logements)
- en confortant les pôles du territoire et les services qu'ils offrent chacun à leur niveau (école/collège/lycée, maisons de santé/hôpital, etc..)

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet [www.paysdeguingamp.com](http://www.paysdeguingamp.com) ou par téléphone au 02 96 40 05 05

